



CHSCT-D extraordinaire du 7 juillet 2021

Avis proposés par la FSU 93 :

AVIS N°1

Le CHSCTD demande que l'employeur nomme systématiquement les personnels enseignants avant la prérentrée et que le remplacement des personnels absents soit systématiquement assuré par des personnels statutaires.

Avis adopté à l'unanimité des votants présents (3 FSU, 1 CGT et 1 SUD)

AVIS N°2

Le CHSCTD demande à l'employeur d'augmenter le régime des décharges des directeurs -trices d'école et de nommer des personnels statutaires en appui administratif des directeurs-trices d'école.

Avis adopté à l'unanimité des votants présents (3 FSU, 1 CGT et 1 SUD)

AVIS N°3

Le CHSCTD demande la mise en place d'un accompagnement des directeurs-trices d'école par le service de prévention du Rectorat pour assurer les missions de prévention et de sécurité (rédaction DUERP, PPMS)

Avis adopté à l'unanimité des votants présents (3 FSU, 1 CGT et 1 SUD)

AVIS N°4

Le CHSCTD demande que l'Inspecteur d'Académie nomme des personnels d'appui spécialisés :

- un RASED complet par groupe scolaire
- une infirmière par groupe scolaire
- une assistante sociale par circonscription à minima
- des médecins scolaires à hauteur des besoins
- des AESH à hauteur des besoins

Avis adopté à l'unanimité des votants présents (3 FSU, 1 CGT et 1 SUD)



CHSCT-D extraordinaire du 7 juillet 2021

AVIS N°5

Le CHSCTD demande à l'Inspecteur d'Académie de doter les directeur-trices d'outils adaptés à leurs missions et de travailler conjointement avec les mairies à une meilleure ergonomie des logiciels (exemple : ONDE), à une simplification des process.

Avis adopté à l'unanimité des votants présents (3 FSU, 1 CGT et 1 SUD)

AVIS N°6

Le CHSCTD demande à l'Inspecteur d'Académie de libérer du temps de concertation sur les 108h pour la mise en place de groupes de pairs à l'initiative des directeurs-trices d'école, pour lesquels la rédaction d'un compte-rendu serait laissée à l'appréciation des équipes et d'augmenter le temps de concertation dans les 108h pour le renforcement du conseil des maîtres et maîtresses.

Avis adopté à l'unanimité des votants présents (3 FSU, 1 CGT et 1 SUD)

AVIS N°7

Le CHSCTD demande à l'Inspecteur d'Académie de favoriser la stabilité des IEN. Pour cela, il devra identifier des critères d'alerte (ex: postes bloqués, turn-over) et mettre en place un plan d'actions adapté par circonscription.

Avis adopté à l'unanimité des votants présents (3 FSU, 1 CGT et 1 SUD)

AVIS N°8

Le CHSCTD demande à l'employeur d'améliorer la formation initiale et continue des professeurs des écoles sur la connaissance des missions des différents personnels intervenant au sein de l'école (Direction, RASED, CPC, IEN, agents communaux, AESH), d'intégrer davantage dans le programme de formation des directeurs-trices d'école les thématiques de gestion des conflits et d'animation de collectifs, dans les modules de formation continue, mais également en fonction de demandes ponctuelles (plan de formation).

Avis adopté à l'unanimité des votants présents (3 FSU, 1 CGT et 1 SUD)



CHSCT-D extraordinaire du 7 juillet 2021

AVIS N°9

Le CHSCTD demande à l'Inspecteur d'Académie de sensibiliser davantage les IEN à la thématique des risques psychosociaux (détecter, réagir, etc...) et leur rappeler les contours de la loi de 1983 sur la protection fonctionnelle.

Avis adopté à l'unanimité des votants présents (3 FSU, 1 CGT et 1 SUD)

AVIS N°10

Le CHSCTD demande à l'Inspecteur d'Académie de travailler à l'amélioration de la procédure de protection fonctionnelle (accélération de la prise en compte de la demande, usage d'accusé de réception systématique, retour sur la demande)

Avis adopté à l'unanimité des votants présents (3 FSU, 1 CGT et 1 SUD)

AVIS N°11

Le CHSCTD demande à l'Inspecteur d'Académie d'améliorer la visibilité des dispositifs de prévention et d'alerte existants :

- mise à disposition de brochures et affichage dans toutes les écoles (ex : brochure RPS, site internet du Rectorat),
- de travailler à un manuel de procédures concernant les situations de difficulté au travail (harcèlement, burn-out, tentative de suicide, etc...) incluant des fiches réflexe et un annuaire des interlocuteurs/ressources et de renforcer les moyens de la médecine de prévention.

Avis adopté à l'unanimité des votants présents (3 FSU, 1 CGT et 1 SUD)

AVIS N°12

Le CHSCTD demande à l'employeur de mettre en place, après le suicide d'une personne, un protocole de gestion de crise et des fiches réflexe associées : pratiques de mise en place de cellule de crise, de communication auprès des enfants, des familles, des fédérations de parents d'élèves, etc.

Avis adopté à l'unanimité des votants présents (3FSU, 1 CGT et 1 SUD)